

TABLEAU SYNOPTIQUE DES ACTIONS A ENGAGER DANS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

THEME	Intitulé de l'action		Principes de mise en œuvre	Les attentes selon les partenaires			orientation financière pour la CA
				Agglopolys	les communes	les autres partenaires	
METTRE EN ŒUVRE LA PROGRAMMATION	1	L'action foncière est un préalable	Connaissance du marché du foncier pour identifier une stratégie pour l'action	Identification d'une personne ressource	réfèrent dans les communes pour remonter l'information sur les DIA		PAF pour environ 40 à 50K€
			Mise en œuvre d'un Programme d'Action Foncière (PAF)	Prise en charge de l'établissement d'un programme d'acquisition foncière d'intérêt communautaire	Définition des objectifs communaux pour le PAF, au regard des objectifs du PLH	(EPFR?), Région, Département, Etat	budget à déterminer pour un objectif de 38 ha par an
			Mobiliser les outils de maîtrise du foncier : PLU, ZAC, ZAD...	soutien à l'ingénierie amont	acteur premier de gestion de l'aménagement du territoire	aménageurs, bailleurs, promoteurs	budget pour des études externes ou augmentation de smoyens d'accompagnement techniques internes
	2	L'application du principe de mixité	Inciter à la diversité de l'habitat par une participation à la création de logements aidés : écriture d'un règlement d'intervention	participation forfaitaire au logement, variable selon les difficultés et les objectifs : de 0 à 4 000€	présentent les projets concourant à la diversité de l'habitat	Etat, conseil général, bailleurs,	budget d'environ 500K€ par an pour 1 470 logements à 2000€ en moyenne
			Mobiliser également les outils qui concernent le secteur privé	soutien à l'ingénierie amont	acteur premier de gestion de l'aménagement du territoire	les promoteurs du secteurs privés	-
	3	L'ambition d'un développement urbain, maîtrisé et durable	Mobiliser les pratiques complexes d'aménagement du territoire : des documents d'urbanisme aux phases opérationnelles	soutien à l'ingénierie	acteur premier de gestion de l'aménagement du territoire	aménageurs, bailleurs, promoteurs	Renforcement des moyens internes d'accompagnement des projets et/ou budget à identifier au cas par cas
Privilégier les actions en faveur du développement durable			soutien à l'ingénierie	acteur premier de gestion de l'aménagement du territoire	aménageurs, bailleurs, promoteurs	Renforcement des moyens internes d'accompagnement des projets et/ou budget à identifier au cas par cas	
VEILLER AU CONFORT DES LOGEMENTS EXISTANTS	1	L'OPAH de Blois centre et Vienne	Engagement de la phase opérationnelle de l'étude	Participation au comité de suivi	réfèrent de la mise en œuvre	Etat, ANAH	Intervention selon le principe du x+x sur la partie de création de nouveaux logements
CIBLER L'ACTION DE LA COMMUNAUTE SUR UN CERTAIN NOMBRE DE CLIENTELES SPECIFIQUES	1	Le logement des personnes âgées : anticiper	Prévoir des logements durables dans la production de locatifs aidés à venir : environ 1/3 de l'offre nouvelle	Prise en charge : intérêt communautaire	les référents du CIAS dans les communes, acteur premier de l'aménagement du territoire	Etat, Conseil Général, bailleurs	déjà budgété dans la programmation locative
			Mettre en place un système coordonné de gestion des services liés au logement par le CIAS auprès des personnes âgées	Prise en charge : intérêt communautaire	les référents du CIAS et du CLIC	Conseil Général	à définir
	2	Le logement des personnes handicapées : être attentifs	Vérifier la prise en charge du logement des personnes handicapées dans les nouveaux programmes	vérification de l'accessibilité au niveau de la participation financière accordée	vérification de l'accessibilité au niveau du permis de construire	bailleurs	pas de budget (sauf personne ressource et précisions dans le règlement d'intervention)
	3	La question de l'hébergement d'urgence et du logement temporaire	Prévoir la réalisation de 10 PLAi par an, en neuf social ou en réhabilitation privée, pour favoriser la sortie des dispositifs d'hébergement d'urgence ou temporaire	Participation financière accrue	acteur premier de gestion de l'aménagement du territoire	associations, DDASS, Etat, bailleurs, conseil général	40K€ par an (10 logements X 4 000€), comptabilisés dans la ligne globale
			Renforcer les moyens d'accompagnement social pour ces publics	Prise en charge : intérêt communautaire	les référents du CIAS	associations, DDASS, Etat, bailleurs, conseil général	financement de "mesures" aux associations pour qu'elles assurent cet accompagnement
4	Les gens du voyage	Créations de place d'accueil en cours, conformément aux dispositions du schéma départemental et prise en compte des besoins de sédentarisation, au cas par cas	soutien à l'ingénierie	font remonter l'information des besoins des ménages en voie de sédentarisation	Etat, Conseil Général, bailleurs ou associations	déjà budgété	
OBSERVER, SUIVRE, EVALUER	1	Constitution d'un observatoire local dynamique	Actualiser les données de références contenues dans le PLH et suivi de la programmation	Identification d'une personne ressource	réfèrent dans les communes	DDE, Conseil Général, bailleurs...	pas de budget (sauf personne ressource)
	2	Mettre en place une plate forme de l'habitat	Restituer les informations aux différents niveaux internes et externes, communiquer sur les programmes	Identification d'une personne ressource, appui de prestataires	réfèrent dans les communes	L'ensemble des partenaires qui contribuent	déjà budgété
	3	Suivre le processus de délégation des aides à la pierre	Rédaction, suivi et recalage des conventions de délégation	Identification d'une personne ressource		Etat (DDE), ANAH,	pas de budget (sauf personne ressource)